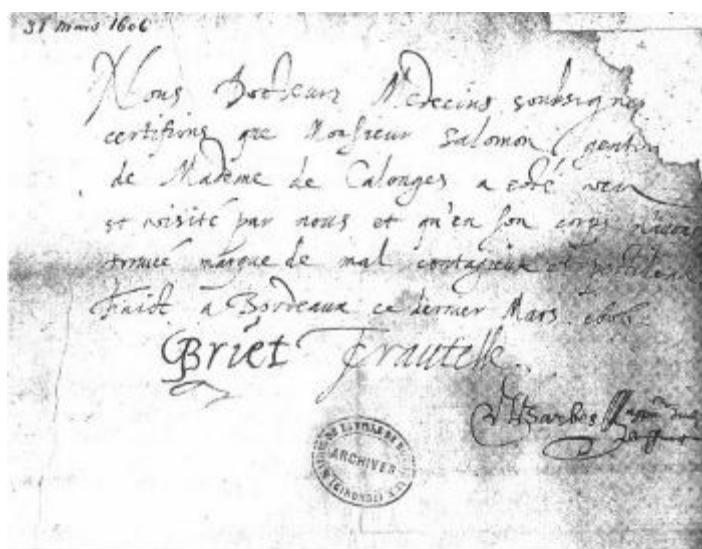




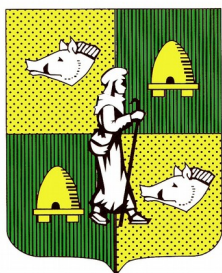
N°45

2ÈME SEMESTRE 2017

# Cercle Généalogique Cestadais



Un billet de santé délivré par le médecin bordelais Guillaume Boriet  
(Archives municipales de Bordeaux. Série G.G.1212)



Siège social: 2, Chemin Dous Hilats 33610 CESTAS Tél : 06 98 84 12 25  
Mail : [cgcestras@gmail.com](mailto:cgcestras@gmail.com) - Site Web : <http://cgcestras.fr>

Affilié à : Union Généalogique Aquitaine Pyrénées  
Fédération Girondine de Généalogie

# CERCLE GENEALOGIQUE CESTADAIS

Siège Social : 2, Chemin Dous Hilats 33610 CESTAS

Tél:06 98 84 12 25

Mail : [cgcestras@gmail.com](mailto:cgcestras@gmail.com)

Site Web: <http://cgcestras.fr>

N° ISSN 1270-3192

N° SIREN 425286929 00012

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

## BUREAU

<b>Présidente :</b>	<b>Mireille DELETAGE</b>
<b>Vice-Présidente :</b>	<b>Marie-Josée BATS</b>
<b>Secrétaire :</b>	<b>Françoise MARLIER</b>
<b>Trésorière :</b>	<b>Marie-Christine HERVE</b>
<b>Membre du bureau:</b>	<b>Michèle CIFRE</b>

## Ateliers trois fois par mois

Le 1er vendredi à 20 h 30

Le 2ème vendredi à 14 h (Atelier à thème)

Le 3ème samedi à 14 h

Dans la salle d'exposition au 1er étage du Centre Culturel de Cestas et dans l'Espace multimédia de la médiathèque

**Nous effectuons des relevés d'état civil**

**Nous demandons des volontaires**

## COTISATION ANNUELLE

**Individuel : 28 €**

**Famille : 31 €**

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Ils ne peuvent être reproduits qu'avec leur autorisation ou celle d'un membre du bureau.

# Sommaire

- Calendrier	P 3
- Le mot de la Présidente	P 4
- Trait d'union entre générations	P 5
- Qu'est ce qu'une mention marginale ?	P 8
- Bordeaux et la peste	P 10
- Les calendriers au cours des siècles	P 16
- Les ascendants de M BAYLE	P 18
- Forums-Rencontres	P 29
- Prochaines manifestations	p 31

\*\*\*\*\*

## Calendrier premier semestre 2018

**Assemblée Générale le 27 janvier à 14 h  
salle d'exposition du centre culturel**

**Sortie à Arcachon le 5 mai**

\*\*\*\*\*

## Ateliers

**Janvier :** vendredi 5 à 20 h 30, vendredi 12 à 14 h et samedi 20 à 14 h

**Février :** vendredi 2 à 20 h 30, vendredi 9 à 14 h et samedi 17 à 14 h

**Mars :** vendredi 2 à 20 h 30, vendredi 9 à 14 h et samedi 17 à 14 h

**Avril :** vendredi 6 à 20 h 30, vendredi 13 à 14 h et samedi 21 à 14 h

**Mai :** vendredi 4 à 20 h 30, vendredi 11 à 14 h et samedi 19 à 14 h

**Juin :** vendredi 1<sup>er</sup> à 20 h 30, vendredi 8 à 14 h et samedi 16 à 14 h

## *Le mot de la Présidente*

L'année 2017 arrive à son terme, chacun d'entre nous a, par ses trouvailles, découvertes pu faire grandir son arbre, plus ou moins rapidement. Beaucoup ont profité de la période estivale pour aller explorer les registres et découvrir les régions d'origines de leurs ancêtres. Par ce que nous avons pu partager au cours de nos ateliers, tout le monde a pu progresser et faire de belles découvertes.

Certains d'entre-nous ont un aïeul qui manque à l'appel !

Pas toujours facile de trouver un acte. Parfois on le trouve tout à fait par hasard, sans le chercher, parfois les choses sont compliquées et il faut des années pour le dénicher.

La généalogie est un véritable jeu de piste. Les archives en ligne ne nous livrent pas tout ce que voudrions. Beaucoup de lacunes dans les registres font que nous sommes confrontés un véritable casse-tête.

Il ne faut pas perdre patience, continuer à chercher doit être notre objectif. De nombreuses associations existent. Dans tous les départements des bénévoles se mettent à notre disposition et peuvent nous aider. Le partage, l'entraide sont des maîtres mots en généalogie.

Nous vous rappelons que nous faisons des échanges de revues avec des associations du département, mais aussi d'autres régions, ce qui peut nous permettre de demander de l'aide mais aussi d'en donner. Profitons de ces échanges, aujourd'hui, vous avez besoin d'aide, demain, c'est vous qui aiderez.

Dans notre bibliothèque nous avons aussi des ouvrages qui peuvent vous aider dans vos recherches. N'hésitez pas à consulter la liste sur notre site. Elle est remise à jour par l'achat de nouveaux ouvrages.

En cette fin d'année, au nom du bureau, je souhaite à tous de très joyeuses fêtes entourés de tous ceux qui vous sont chers. Nous vous donnons rendez-vous début 2018 pour nos ateliers et l'Assemblée générale du 27 janvier.



## *Trait d'union*

### *Entre générations*

Homo sapiens notre ancêtre dont l'aspect physique est assez comparable au nôtre vivait il y a environ 300 000 ans, héritier d'hominidés vieux de plus de 3 Millions d'années . Ils étaient peu nombreux et on estime leur population à quelques centaines de milliers d'individus, ayant réussi néanmoins à s'établir dans presque toute la planète.

Une revue scientifique très sérieuse estime que depuis 50 000 ans la population mondiale d'humains ayant existés s'établit aux alentours de 108 Milliards d'individus. Chacun d'eux a été un trait d'union entre sa génération, celle qui l'a précédé et celle qui lui a succédé; c'est aussi notre cas, nous sommes tous des traits d'union.

Au cours de la longue histoire de l'humanité peu de traits d'union ont vu se transformer les choses aussi vertigineusement que durant la période où nous vivons actuellement, surtout si on a atteint un âge "canonique".

Durant des dizaines de milliers d'années les évolutions concernaient, comment faire du feu comment le conserver, améliorer la taille d'outils en bois ou en silex, peut-être se transmettre quelques recettes pour l'accommodement de viande d'auroch ou de mammoth. Ajouter quelques fruits et plantes à la liste des bons pour subsistance ou pharmacopée.

Ce n'est que tout près de nous il y a environ 12 000 ans, qu'un trait d'union a pu enregistrer au cours de son existence un assez grand changement avec l'avènement de l'agriculture, la domestication, l'écriture, coexistant avec des activités de chasseur/cueilleur.

C'est d'Orient que sont venus ces évolutions novatrices : premières cités, premières civilisations :Assyrie, Egypte, Grèce...

Alors posons nous la question quel trait d'union sommes nous, nous généologues qui ne savons nous "promener" que dans 4 à 5 siècles d'histoire avant nous ?

En ce qui me concerne je pense vivre une époque de révolutions technologiques exceptionnelles .

Nous sommes rattachés à un passé dont nous sommes les récepteurs par la voie des récits de nos parents, grands-parents, voire arrière grands-parents et faisons la liaisons avec nos enfants, petits-enfants et parfois arrière-petits-enfants .

Adolescent je me souviens du dialogue d'un grand oncle s'adressant à mon père où il racontait parlant de ses propres aïeux que l'un d'eux avait servi l'empereur dans la Grande Armée !

Moi-même je me souviens des récits de mon arrière-grand-père, narrant la vie de son enfance sous le II° Empire et les progrès fulgurants qu'avaient apporté la première révolution industrielle avec la vapeur et l'électricité .

Mes parents eux aussi évoquaient leurs surprises et émotions teintées de craintes voire de peurs à l'arrivée de la première automobile dans le village et dans le ciel le premier aéroplane, un peu plus tard la grande appréhension en empruntant le train.

La France était majoritairement rurale à cette époque et les grands événements y parvenaient parfois de façon un peu décalée. Mes parents participèrent d'ailleurs à l'exode rural qui conduit à l'hyper urbanisation d'aujourd'hui .

Nous sommes donc reliés par les récits d'aïeux de leur vivant, au XIX<sup>e</sup> siècle nous avons vécu une grande partie du XX<sup>e</sup> et sommes aujourd'hui dans le XXI<sup>e</sup> !;c'est le "privilège" de ceux dont l'âge avoisine les 90 ans et qui hélas, ont vu disparaître un grand nombre de leurs parents aimés et de leurs amis chers .

Il serait présomptueux de penser que nous représentons un trait d'union exceptionnel bien que nous ayons l'impression de vivre à un carrefour de l'histoire où ont lieu de grands changements de plus en plus vite. Pour n'en citer que quelques uns voici une liste non exhaustive des grandes avancées vécues par nos parents et nous-mêmes :

- Dans le domaine de l'optique et du son, l'apparition de la photo, passée du noir et blanc à la couleur, la radio et la télévision qui subit la même évolution, les caméscopes, caméras, le laser vision nocturne développement de l'audio visuel, radio télescope, Hubble télescope satellisé permettant une connaissance décuplée du cosmos etc....

- En médecine/chirurgie :découverte des antibiotiques, éradication de quelques maladies infectieuses comme la redoutée tuberculose et les maladies vénériennes, opération à cœur ouvert, greffes d'organes, microchirurgie, opération de la cataracte, prothèses osseuses, utilisation de moyens d'examen décuplés, de plus en plus sophistiqués et performants :radio, écographie, IRM, scanners, caméras d'exploration interne .... Décryptage du génome humain, intervention au niveau de l'ADN, les OGM ....

- Une des avancées les plus spectaculaires :la conquête spatiale, l'homme sur la lune, des robots sur Mars, des stations satellites habitées, les communications intercontinentales, les GPS...

- En Chimie/Physique :naissance des matières plastiques, amélioration des connaissances de la matière à l'aide de cyclotrons géants permettant la découverte de nouvelles particules comme le boson de Higgs, développement des nano sciences...

- Centrales nucléaires, recherche de plus en plus au large et de plus en plus profond des énergies fossiles avec leur corolaire les gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.

Le foisonnement des découvertes ne saurait être clos sans aborder les évolutions phénoménales de l'informatique /robotisation :des ordinateurs de la taille d'une pièce d'appartement ramenés à celle d'un téléphone portable en moins de 60 ans !

Plus personne ne s'étonne si ce n'est peut-être notre génération devant une imprimante capable à partir de différents matériaux de reproduire à l'identique des objets de plus en plus volumineux en trois dimensions tels que pièces détachées diverses et bientôt infrastructure d'immeuble ! Et que dire des véhicules sans chauffeur, bientôt des avions, développement du solaire ainsi que des nourritures entièrement synthétiques ...

Même équipés du dernier Smartphone où nous pouvons lire des messages envoyés du bout du monde, recevoir des photos et même se voir en téléphonant, nous demeurons surpris par tant de technicités. Nous le sommes aussi au regard des objets connectés où depuis son téléphone on peut régler ses achats acquitter ses factures ou en notre absence voir s'il n'y a pas eu incursion dans son appartement, relever les rideaux démarrer le chauffage etc, etc ...

Il est bien révolu le temps où l'on s'émerveillait à la lecture des élucubrations d'un Jules Verne, aux inventions d'un Léonard de Vinci ou à la projection un film de Méliès, d'autant que la plupart de leurs prévisions sont devenues réalités !

Espérons que "la guerre des étoiles" qui ravit grands et petits demeurera longtemps fiction.

Nés à la fin du premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle au moment du premier crack boursier qui destabilisa le monde boursier et celui du travail, nous avons néanmoins eu la chance de "profiter" des 30 glorieuses bien qu'il fallait assurer 48 H de travail par semaine et n'avoir que 2 semaines de congé par an pour se détendre .

Plus douloureux ont été les souvenirs des deux guerres mondiales, la première vécue au travers des récits de nos parents avec son lot de privations et de morts dont de nombreux aïeux ou collatéraux .

La seconde 39/45 qui suivit celle qui devait être "la dernière" a été plus horrible encore au niveau mondial, privations en tout genre, la Shoa, la bombe atomique ....et nous l'avons subie de plein fouet.

En cela nous sommes le Trait d'union du malheur qui depuis cette date a vu s'accumuler atrocités, génocides, retour à la barbarie dont le terrorisme islamique est la pire manifestation.

Nous espérons que ce problème de civilisation trouvera une solution pour les générations à venir et ne réitérera pas le grand changement négatif qu'ont connu d'autres traits d'union au V /VI<sup>e</sup> siècles lors de la séparation des empires d'occident et d'orient, suivi des invasions barbares des épidémies de peste et de l'intégrisme d'une religion qui avait pour justice l'inquisition . Cela ayant eu pour conséquence un grand retour en arrière pour de longs siècles .

Il a fallu attendre les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles pour que d'autres traits d'union redécouvrent les avancées de l'Antiquité et révolutionnent peinture, architecture, astronomie, navigation ,... grâce à la diffusion du savoir par l'invention de l'imprimerie .

Chacun de nous pourra se poser la question :quel trait d'union avons-nous été ; quels changements importants sont survenus durant notre vie et combien paraîtront désuètes nos admirations d'aujourd'hui face à l'insondable évolution que connaîtront probablement nos descendants.

Espérons toutefois qu'ils trouveront intérêt à explorer les quelques siècles qui les précèdent à notre recherche pour savoir comment nous vivions .











DATES	- 4,2 à - 2,5 Ma	- 2,4 à - 1,6 Ma	- 1,9 Ma à - 300 000 ans	- 350 000 à - 35 000 ans	- 35 000 ans
GENRE ET ESPECE	Australopithèque 	<i>Homo habilis</i> 	<i>Homo erectus</i> 	Homme de Néandertal 	<i>Homo sapiens</i> 
CRÂNE	 300 < V < 530 cm <sup>3</sup>	 550 < V < 750 cm <sup>3</sup>	 700 < V < 1300 cm <sup>3</sup>	 1200 < V < 1750 cm <sup>3</sup>	 V = 1350 cm <sup>3</sup>

Tableau simplifié de la lignée humaine

(d'après documents du [Musée de Paléontologie Humaine de Terra Amata](#))

Roland TROQUERAUD membre du CGC

## Qu'est ce qu'une mention marginale sur un acte d'état civil ?

La mention marginale est une information écrite retranscrite sur un acte d'état civil afin de le modifier ou de le compléter.

En cas de changement de situation de famille, une mention est portée en marge de l'acte de naissance et/ou de l'acte de mariage notamment dans les cas suivants :

	<b>Acte où figure la mention</b>	<b>Précision</b>
<u>Reconnaissance</u> d'un enfant	Acte de naissance	Mention inscrite automatiquement par les services d'état civil
Mariage	Acte de naissance	Mention inscrite automatiquement par les services d'état civil
Divorce, séparation de corps	Acte de naissance Acte de mariage	Mention inscrite à la demande de la personne intéressée ou de son avocat
Pacs : conclusion, modification, dissolution	Acte de naissance	Mention inscrite à la demande du tribunal d'instance ou d'un notaire
<u>Changement de prénom</u> et modification du nom de famille	Acte de naissance	Mention inscrite automatiquement par les services d'état civil
Décès	Acte de naissance	Mention inscrite automatiquement par les services d'état civil
<u>Acquisition</u> de la nationalité française	Acte de naissance	Mention inscrite automatiquement par les services d'état civil
Décisions inscrites au <i>Répertoire civil</i> : changement de régime matrimonial, tutelle ....	Acte de naissance	Acte portant une mention marginale <i>RC</i> et un numéro. Pour savoir à quoi il renvoie, il est possible de <u>demandeur une copie de l'extrait conservé au répertoire civil.</u>



## Les mentions marginales : ce qu'il est bon de savoir.

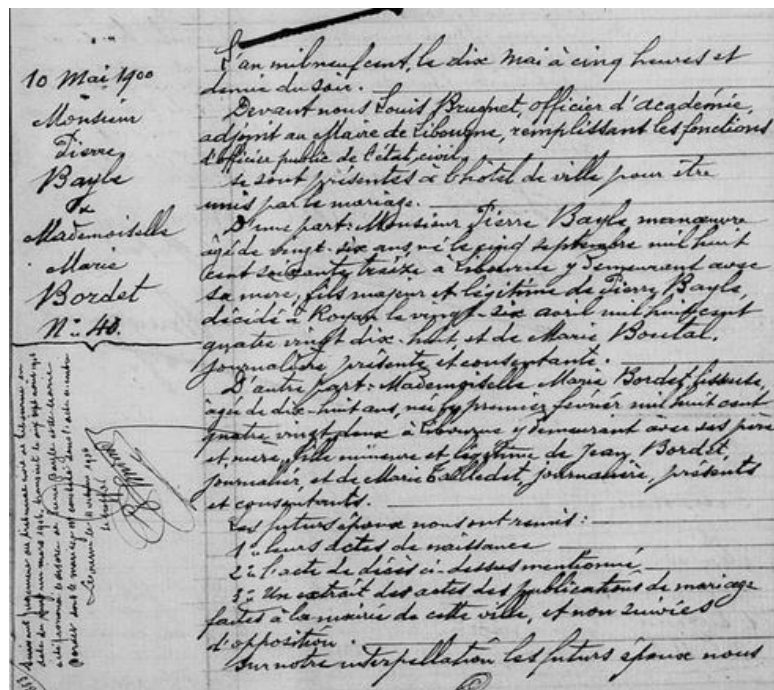
Les mentions marginales sont une mesure de publicité destinée à établir une relation entre deux actes de l'état civil ou entre un acte et la transcription d'un autre acte ou jugement. Elles consistent en une référence sommaire en marge de l'acte ou jugement antérieurement dressé ou transcrit, ou nouvel acte qui vient modifier l'état civil de l'intéressé. On comprend l'intérêt de ces mentions pour le généalogiste, puisque la connaissance d'un acte lui permettra par une mention d'avoir connaissance d'un autre acte. Elles renforcent considérablement l'exhaustivité de l'état civil français. Comme leur nom l'indique, elles apparaissent dans la marge des actes dressés sur les registres des naissances, mariages ou décès. Les mentions marginales sont postérieures à la révolution française. Elles naissent avec le code civil. L'usage courant des mentions marginales n'apparaît en France qu'avec la loi du 17 août 1897. Cet usage ne fut introduit dans les deux départements alsaciens qu'en 1920.

**Mentions portées en marge de l'acte de naissance :** Adoption par la nation (*depuis 1917*), Contrat d'adoption (*depuis 1955*), Légitimation adoptive (*depuis 1955*), Acte de décès (*depuis 1945*), Jugement déclaratif de décès (*depuis 1958*), Divorce (*depuis 1886*), Reconnaissance d'un enfant naturel (*depuis 1897*), Arrêt déclaratif de naissance (*depuis 1919*), Légitimation (*depuis 1897*), Célébration du mariage (*depuis 1897*).

**Mentions portées en marge de l'acte de mariage :** Mainlevée d'opposition à un mariage (*depuis 1927*), Divorce (*depuis 1886*) "les divorces en France furent légitimés en 1792. Ils furent supprimés à la Restauration en 1816 pour être rétablis en 1884", Epoux séparés de corps (*depuis 1938*).

**Mentions portées en marge de l'acte de décès :** Décès hors du domicile (*depuis 1945*), Mort pour la France (*depuis 1945*).

**Mentions portées en marge des actes d'état civil de l'intéressé, de son conjoint, et de ses enfants mineurs :** Rectification d'état civil, Francisation (*depuis 1958*), Changement de nom (*depuis 1958*).



# Bordeaux face à la peste Aux XVIe et XVIIe siècles

Par Stéphane BARRY

Introduite en France au milieu du XIVe siècle, la peste ne la quitte plus jusqu'à la fin du XVIIe siècle avec toutefois une terrible résurgence entre 1720 et 1722 lors de la peste de Provence.

Au cours de cette longue période, elle frappe le royaume avec une récurrence régulière tous les huit ou dix ans selon les régions. Bordeaux comme toutes les villes du royaume de France souffre à de multiples reprises des assauts de cette foudroyante et terrifiante maladie, "ire de Dieu" envoyée pour punir les hommes de leurs fautes.

Face à la peste, il est fréquent que les autorités responsables de la lutte, à savoir la Jurade et le Parlement de Guyenne, ignorent le plus souvent dans un premier temps le danger qui pèse sur la communauté, car reconnaître publiquement la maladie entraîne souvent la panique, et surtout l'interruption des relations commerciales.

Quelle que soit l'attitude des autorités, arrive le moment fatidique où il faut donner son nom à la maladie et mettre en place tous les moyens de lutte possibles.

Parmi les mesures pragmatiques qu'envisage le Parlement ou la Jurade, une des premières est de tout prévoir pour que la maladie n'atteigne pas la cité; c'est la mise en place d'un cordon sanitaire.

Parallèlement, les autorités surveillent la progression du mal à l'extérieur de la ville et elles multiplient les rapports des médecins qui les informent sur l'état de santé de la population.

Cette pratique découle des règlements en vigueur, des statuts pour le temps de peste et de la volonté de prévenir tout danger en prenant connaissance des cas suspects qui pourraient se manifester.

Avec la menace que fait peser une épidémie et les premières mesures d'isolement pour éviter l'arrivée d'individus suspects en provenance de zones à risques, la ville s'abrite derrière ses remparts.

Ainsi, lors de la grande crise de 1629-1632, dès l'année 1628, les entrées sont filtrées, puis au mois de janvier 1629 des gardes sont installés aux portes de Bordeaux. Désormais, la circulation des hommes et des marchandises doit remplir certains impératifs dont l'utilisation des billets de santé permettant au porteur d'attester qu'il ne provient pas d'un lieu infecté.

Malgré ces mesures, la peste touche durement Bordeaux. Par conséquent, dans le courant de l'année 1629, la surveillance aux portes s'intensifie. Le 8 août 1629, la Jurade propose au Parlement de "fermer certaines portes de la ville, et de mettre à chacune de celles qui seraient ouvertes quatre bourgeois". Nous ignorons la portée réelle de mesures aussi banales, mais il est probable qu'elle soit relativement limitée.

L'arrivée de la peste n'est pas sans conséquence sur le commerce car l'application d'une politique sanitaire cohérente signifie incontestablement le ralentissement, voire l'arrêt des relations commerciales. Pour cette raison, les autorités municipales hésitent souvent à prendre des décisions préjudiciables à la bonne santé de l'économie.

Ainsi, en 1628, alors que les jurats tentent de contrôler les relations avec Agen ravagée par la peste, un bateau chargé de prunes en provenance du "Haut pais" tente d'accoster à Bordeaux. Cette infraction s'avère d'autant plus grave qu'elle est cautionnée par des consuls agenais et organisée par des marchands peu scrupuleux. Pour arriver à leurs fins, ceux-ci n'hésitent pas à transporter leurs marchandises des contrées infectées à des lieux réputés sains afin d'obtenir des certificats en règle.

Au XVIIe siècle, un navire transportant des malades ou en provenance de foyers infectés est invité à s'arrêter devant la palu de Blanquefort, puis des médecins spécialement commis montent à bord pour inspecter les hommes et les marchandises.

Si le contrôle s'avère négatif, une "patent maritime de santé" est délivrée au capitaine du navire.

Dans le cas contraire, le bâtiment et tout ce qu'il transporte doit être désinfecté.

Si le bâtiment a pour origine un port fluvial, tel qu'Agen ou Toulouse, il doit être aussi contrôlé. Dans cette perspective, et pour éviter les contrevenants, des chaloupes stationnent sur la Garonne.

Largement payé, preuve de l'importance de leur mission, l'équipage est confronté à de fréquentes fraudes.

Tout au long du XVIIe siècle, il semble que les mesures envisagées par le Parlement s'étoffent progressivement pour aboutir au début du XVIIIe siècle à un système en apparence parfaitement rodé.

Le premier texte l'évoquant est une ordonnance du maréchal de Montrevel, commandant en Guyenne, en date du 29 septembre 1709.

Les dispositions prévues sont les suivantes: "Les pilotes qui prennent en charge les bâtiments à l'entrée de la Garonne doivent s'informer de leur provenance et, s'ils viennent de Dantzic ou de la Baltique, les conduire à l'île de Patira et y rester avec en quarantaine; en outre, une chaloupe établie à Pauliac y mènera tous les bâtiments de même provenance qu'elle aura identifiés.

A Patira, les équipages pourront descendre à terre sans communiquer avec les habitants ; ils recevront des vivres par l'intermédiaire de "quelques personnes" de Blaye désignées à cet effet; les lettres qu'ils écriront devront être parfumées ; enfin les marchandises seront ouvertes et également parfumées et si nécessaire, déchargées".

Ces nouvelles mesures entraînent dès 1714 de nombreuses contestations, notamment de la part des Hollandais qui, parce qu'ils viennent du Nord, sont régulièrement visités et soumis à quarantaine s'ils ont des marchandises susceptibles de provenir de lieux infectés.

Enfin en 1770, toujours dans la même perspective, un conseil de santé est créé.

La présence de la peste nécessite l'établissement d'une organisation spécifique, dont se dote progressivement Bordeaux entre le XIVe et le XVIIIe siècles .

La défense de la ville s'organise en premier lieu sur des règlements de peste.

En outre, les autorités responsables de combattre le fléau, s'appuient sur une "administration" particulière aux "temps de peste", ainsi que sur une infrastructure spécialisée comme les hôpitaux de peste.

L'ensemble doit être dirigé et coordonné par les officiers municipaux, le Parlement et des officiers spécialisés.

Parmi ceux-ci, retenons le Capitaine de la Peste. Officiellement reconnu et désigné parmi les élites urbaines, intègre, il ne doit "souffrir aucuns abus".

Mais là encore, la réalité diffère de la théorie. En effet, les listes des recrutements que nous avons dressées ne font nullement apparaître les capitaines de la peste comme étant issus des élites urbaines, mais plutôt des couches moyennes de la société bordelaise. Ainsi, sur les cinq capitaines dont nous connaissons la profession, quatre sont des sergents ordinaires de la ville, un seul, Bernard Lacaze est chirurgien .

A la lecture des sources, bien que celles-ci soient particulièrement confuses, d'autres officiers municipaux apparaissent à de multiples reprises et occupent une place importante: les commissaires ou intendants de la santé.

Il semble que ceux-ci supervisent avec le bureau de santé la lutte contre l'épidémie.

Dès lors, le capitaine de la peste apparaît cantonné à un rôle subalterne, quand il ne disparaît pas tout simplement des sources.

A la différence de cet officier, les intendants ou commissaires appartiennent réellement à la couche la plus aisée de la société bordelaise.

Ainsi, Vrignon en activité lors de la peste des années 1629-1632, est un ancien Consul et juge de la Bourse.

Jurât de Bordeaux de 1620 à 1622, il est citoyen de la ville.

A ces magistratures exceptionnelles s'ajoute au début du XVIIe siècle un rouage essentiel dans la lutte : le bureau de la santé.

Constitué par le Parlement à la demande des jurats, cette "organisation administrative particulière au temps d'épidémie" est une institution ancienne apparue pour la première fois à Venise en 1348. Ce conseil chargé de connaître l'état sanitaire de la cité, d'assurer la police, de surveiller les dépenses de santé et de tenir à jour les listes des morts, voit le jour à Bordeaux le 16 décembre 1604 , alors qu'une épidémie de peste s'abat sur la ville.

Progrès important, le bureau de santé n'est en rien original, puisqu'à la même époque nombreuses sont les villes du Sud-Ouest à en bénéficier déjà.

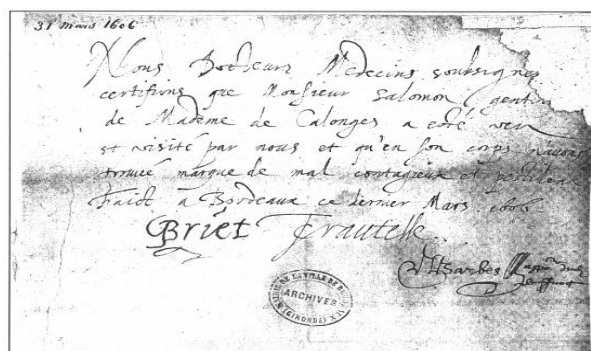
Mais pourquoi apparaît-il si tard ?

Selon nous, deux éléments de réponse peuvent être apportés.

En premier lieu, il est évident que la terrible épidémie de 1585 a non seulement catalysé toutes les angoisses, mais aussi suscité des mesures décisives dans la protection de la ville, comme la création de deux hôpitaux de la peste hors les murs.

Aussi, après une nouvelle manifestation de la maladie en 1599-1600, puis à partir de 1603, on comprend aisément que les autorités décident de réagir en adjoignant à l'ancienne organisation un bureau de la santé.

La création de ce bureau répond également à la montée en puissance du Parlement.



Un billet de santé délivré par le médecin bordelais Guillaume Boriet  
(Archives municipales de Bordeaux. Série G.G.1212)

A partir de cette création, la Cour décide de prendre, par l'intermédiaire de ses membres et en collaboration avec des officiers municipaux, la tête de la lutte contre les épidémies. Désormais, le bureau de santé dispose comme l'écrit Yves-Marie Bercé, "d'un pouvoir absolu et indiscutable, dont les ordonnances seront d'autant plus contraignantes que les gens de justice y tiennent le premier rang".

Quant à la compétence géographique de ce bureau, officiellement elle correspond à celle de la Jurade, mais le cas échéant, le Parlement prend des mesures sur l'ensemble de sa juridiction, comme cela est souvent le cas entre 1629 et 1632.

Installé "en la maison de la ville", la composition exacte du bureau au cours des années 1604-1606, ne fait pas l'unanimité entre les historiens.

Lors du nouveau cycle épidémique des années 1629-1632, la composition du bureau est mieux connue.

Officiellement y siègent douze membres se répartissant entre huit représentants du Corps municipal et quatre magistrats, soit un président, deux conseillers et l'avocat ou le procureur général du roi.

En revanche, le taux d'absentéisme semble relativement important, puisque l'on compte en moyenne neuf représentants, sur quatre-vingt cinq réunions connues.

Apparemment, le bureau n'est complet qu'une seule fois.

La présence en son sein du procureur syndic et du clerc de ville fait fréquemment pencher la balance en faveur des représentants de la ville, c'est-à-dire des officiers municipaux. Par conséquent, ces derniers semblent contrôler les débats, d'autant plus qu'ils ne changent que tous les deux ans.

Au contraire, les magistrats ne montrent pas le même intérêt à l'égard de ces réunions, puisque sur les vingt-quatre conseillers et sept présidents qui assistent à tour de rôle aux seuls six conseillers se présentent à plus de dix assemblées.

Néanmoins, la Cour maîtrise parfaitement les dossiers étudiés ce qui lui permet au final d'exercer un pouvoir de contrôle important.

Ainsi, le bureau de santé à la fin de l'année 1632 est devenu le rouage essentiel de la lutte contre la peste, et il est désormais appelé à être de nouveau réuni lors des crises les plus graves.

Ainsi, ils siègent entre la fin de l'année 1635 et le 19 juillet 1636, puis en 1648, une fois établie la composition de ce bureau. Ceci nécessite quelques commentaires, dans la mesure où ni les chirurgiens et médecins, ni le capitaine de la peste ou l'apothicaire n'ont une place permanente dans ce conseil, du moins jusqu'en 1652.

Cela ne nuit pas cependant au bon fonctionnement de l'institution, car le bureau reçoit constamment les rapports de santé, et peut prendre une forme élargie en s'ouvrant à des personnalités intéressées au premier chef par les événements.

L'application des décisions prises par le Parlement, la Jurade ou le bureau de la santé, nécessite la présence d'un personnel d'exécution. Celui-ci est composé d'individus disposant d'un important pouvoir décisionnel et de contrôle sur le terrain.

Les autorités s'appuient également sur un réseau très dense, composé de volontaires, dont l'objectif est de tenir informés les jurats de tous les événements se déroulant en ville ou à proximité, ayant trait à la peste.

Concrètement, les règlements pour le temps de peste nous laissent deviner l'organisation suivante :

- les jurats *désignent* un "bon et notable bourgeois qui prestera serment par devant eux et sera autorisé par le Parlement".
- le bourgeois sous l'autorité des jurats tient l'intendance de toute la Jurade.
- les bourgeois et les jurats nomment dans chaque rue un personnage "lequel aura un rouble de tous les habitants de sa rue, tant propriétaires que locataires, maîtres, serviteurs et chambrières".
- les habitants des maisons doivent informer leur chef de rue si un des occupants de la maison tombe malade, et si l'on soupçonne une maladie contagieuse.
  5. le chef de rue informe l'intendant de la Jurade qui en réfère à ses supérieurs
  6. Les chirurgiens visitent le malade ou le mort et s'il s'agit de la peste, prennent les mesures adéquates.

Sur le terrain, officiellement, le personnage important est le dizainier ou coadjuteur nommé par les jurats. Apparemment, le recrutement semble varier suivant les quartiers. Ainsi, nous connaissons la profession d'au moins trente deux dizainiers sur les quatre-vingt-dix-sept qui prêtent serment le 16 novembre 1629. D'après les textes, officiellement, ils doivent être recrutés "parmi les plus nobles bourgeois de la cité. Or l'examen des professions fait apparaître clairement qu'ils sont recrutés parmi les petits notables de la ville.

Malgré le nombre conséquent des dizainiers recrutés leur efficacité sur le terrain semble toute relative. En outre, la fonction de dizainier conçue comme une surveillance rapprochée, ne doit guère être recherchée à cause des risques encourus, et il faut régulièrement procéder à de nouvelles nominations.

A ce personnel, il convient d'ajouter de fait tous les habitants de la ville.

En effet, pour lutter contre la peste, les autorités s'appuient sur l'ensemble de la population qui a parfaitement conscience du caractère contagieux de la maladie. Ceci a pour conséquence de multiplier au sein de la cité les relais de contrôle et d'intensifier la crainte de tous à l'égard de l'étranger. Ce travail de surveillance repose sur des listes de présence, les quarantaines et sur le contrôle du voisinage qui est demandé à chaque Bordelais.

Si les étrangers, mais aussi les pauvres sont particulièrement soupçonnés et affectés lors des épidémies, notons aussi qu'en général, la population et les autorités évitent d'entretenir manifestations et regroupements afin de limiter la diffusion de la peste.

Ainsi, le collège de Guyenne, prestigieux établissement d'enseignement, ferme à plusieurs reprises ses portes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Ce dernier établissement n'est pas le seul à prendre ce genre de mesure. A plusieurs reprises les textes évoquent la fermeture d'églises situées dans des quartiers particulièrement affectés. A cela s'ajoutent le contrôle ou l'interdiction de réjouissances populaires ainsi que la fermeture de marchés lors des crises les plus graves.

Nous ne pouvons que souligner l'intelligence et la sagesse de ces mesures.

Malheureusement, il est vain de vouloir limiter la propagation du mal, alors qu'au même moment les autorités laïques ou religieuses autorisent les processions. Ces dernières favorisent incontestablement la dissémination de la peste, d'autant plus si elles ont lieu tous les jours, comme cela est le cas durant le mois de mai 1527. Là, réside toute l'ambiguïté de la lutte que conduisent les Bordelais contre la peste.

A ces mesures, qui concernent plus particulièrement les individus, il convient d'ajouter l'autre aspect de la lutte contre les épidémies de peste: la purification notamment par le feu et la désinfection des objets et bâtiments souillés par la maladie.

A l'évidence la ville de Bordeaux s'est particulièrement bien organisée entre le XIV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle pour faire face à la peste, et on mesure aisément les progrès réalisés dans le domaine de la santé durant les trois siècles où les épidémies ravagent la ville.

Dès qu'une épidémie se fait menaçante ou se manifeste dans la cité, les autorités mettent en place une "administration" sanitaire relativement importante, à laquelle s'ajoute tout un personnel spécifique, voire l'ensemble de la population, qui participe au quadrillage de la ville.

De toutes les mesures prises, la mise en place de cordons sanitaires est celle qui donne les meilleurs résultats. Toutefois, en ce qui concerne de grandes cités comme Bordeaux, où les échanges commerciaux sont multiples et fréquents, ce type de défense est pratiquement voué à l'échec. A chaque fois que la maladie parvient à briser les systèmes défensifs de la cité, la bataille est perdue.

Par conséquent, la ville de Bordeaux est fréquemment touchée par la peste.

A cela deux raisons fondamentales. Tout d'abord les moyens investis ne sont pas à la hauteur de l'enjeu car l'argent manque cruellement, les individus participant à la lutte sont beaucoup trop laxistes, habitués à vivre avec la peste, et surtout subissent ce fléau dont le caractère divin n'est plus à démontrer. En outre, les responsables de la lutte exagèrent parfois les précautions, et leur action se trouve dès lors constamment entravée par toute une série de facteurs qui échappent à leur contrôle. Enfin, les officiers de la santé combattent un ennemi invisible.

L'unique espoir réside dans la prévention, qu'il est cependant difficile d'organiser quand on ne connaît pas les agents pathogènes et leur mode d'action. Pour toutes

Ces raisons, les nombreuses défenses dont s'est dotée Bordeaux sont le plus souvent inutiles.

Ceci n'explique-t-il pas que cette grande ville du royaume, bien que faisant partie des cités les mieux protégées, soit paradoxalement l'une des plus frappées par ce fléau qu'est la peste.

« **Source** : Comité de lecture du 27 février 1999 de La Société française d'Histoire de la Médecine. »

Dans le cimetière de Cestas, une croix a été érigée et gravée en 1629. Il semble qu'elle n'a pas été déplacée lors de la construction de l'église actuelle en 1874 (Cestas en Graves et Landes girondines). A t-elle été érigée au moment des épidémies de peste qui ont sévi à Bordeaux dans la première partie du XVII<sup>ème</sup> siècle ? Aucun écrit ne le confirme.

## Les calendriers au cours des siècles.

Le calendrier n'a pas toujours été conçu tel que nous le connaissons aujourd'hui. En France, selon les époques, trois calendriers ont été utilisés : le calendrier julien, le calendrier grégorien et le calendrier révolutionnaire. Nous pouvons constater les difficultés à interpréter les dates, lorsque nous savons que suivant les époques ou les régions l'année débutait à des dates différentes. Tout comme les lieux, les dates permettent de faire son arbre généalogique : d'où l'importance et la nécessité d'en prendre note pour éviter de tomber dans le piège de l'erreur.

### Julien ou grégorien ?

Jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle, le calendrier julien est utilisé dans les documents.

Dans tout l'Empire romain, Jules César a imposé le calendrier julien. En 46 av J.C., il décide que le cycle lunaire sera abandonné au profit du cycle solaire. Le calendrier sera basé sur une révolution solaire de 365,25 jours. Ainsi le calendrier comportera 365 jours et tous les quatre ans on rajoutera un jour, pour compenser le décalage. La révolution solaire étant de 365,2422 et non 365,25, dans le temps, l'équinoxe de printemps s'éloigne du 21 mars. Au XVI<sup>ème</sup> siècle le décalage est de 10 jours, le printemps tombe le 11 mars. Pour ramener le printemps au 21 mars, l'astronome Luigi Lilio propose une réforme du calendrier julien. Un nouveau calendrier est promulgué le 24 février 1582 par le pape Grégoire XIII dont il prend le nom.

Pour combler le décalage 10 jours sont supprimés; ainsi, le jeudi 4 octobre 1582 est suivi du vendredi 15 octobre dans les états de la péninsule italienne, en Savoie, en Espagne, au Portugal et en Pologne.

En France, le nouveau calendrier sera adopté par lettres de patentes d'Henri III en date du 3 novembre 1582. Le 9 décembre sera suivi du 20 décembre 1582.

Le Nord-Pas-de-Calais faisant partie des Pays-Bas espagnols ont fixé le lendemain du 14 décembre 1582 au 25 décembre. La Franche-Comté l'adopte aussi en 1582.

En Alsace, le calendrier catholique grégorien sera adopté entre 1583 et 1603 dans les paroisses catholiques. Les paroisses protestantes quant à elles résistent et maintiennent le calendrier julien jusqu'à 1681 ou 1700 suivants les bourgades. Strasbourg l'adopte en 1682.

La Lorraine l'adopte définitivement en 1760, le 16 février est suivi par le 28 février 1760.

Le calendrier grégorien ne sera adopté que progressivement comme calendrier universel (Japon:1873 ; Russie : 1918, Grèce : 1924).

Dans certains pays il coexiste avec un autre calendrier (Egypte, Maghreb, Soudan, Israël, Népal, Inde). Seuls l'Iran, le Pakistan, l'Afghanistan, l'Arabie Saoudite, l'Ethiopie et le Vietnam n'utilisent pas le calendrier grégorien.



## **Quand débute l'année ?**

L'année n'a pas toujours commencé le 1<sup>er</sup> janvier. Le premier jour de l'année a beaucoup varié dans toute l'Europe. Dans la plupart des cas, il correspond à des événements religieux : Noël, Pâques, et l'annonciation.

En France et les pays francophones limitrophes (Touraine, Bourgogne, Champagne, Alsace, Suisse, Allemagne, Portugal, Espagne) c'est Noël qui prédomine jusqu'à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. Charlemagne est couronné le 25 décembre 800 (1<sup>er</sup> jour de l'année).

Dans le sud, c'est l'Annonciation qui fait débiter l'année au 25 mars, en Poitou, Saintonge, Angoumois, Aquitaine(anglaise), Auvergne, Provence, Forez, Languedoc, Dauphiné ; mais aussi dans certaines provinces du nord : Reims, dans le Maine, en Lorraine, en Bourgogne.

Dans les autres provinces, l'année débute entre le 22 mars et le 25 avril, selon les années.

L'édit de Paris du 4 janvier 1564 promulgué par Charles IX, fixe la début de l'année calendaire au 1<sup>er</sup> janvier dans toute la France.

Le 23 juillet 1566, le Parlement de Paris enregistre le changement de date à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1567. Avec ce changement l'année 1566 ne comporte que 8 mois et 17 jours. Ce nouveau calendrier se généralise à partir de 1568.

Tous les états européens finissent par s'aligner. Sur décision du Saint-Siège l'année calendaire commence au 1<sup>er</sup> janvier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1622 dans tous les pays catholiques.

## **Le calendrier républicain**

A partir de la fin de 1793 jusqu'en 1805 le calendrier républicain est utilisé pendant treize ans dans tous les actes officiels. Il est créé par la Convention le 5 octobre 1793, mais débute rétroactivement le 22 septembre 1792, jour de proclamation de la République. L'année comprend 12 mois de 30 jours. La semaine passe de 7 à 10 jours et est appelée décade. Le mois comprend 3 décades. En fin d'année, 5 jours appelés « les sans-culotides » sont ajoutés (du 17 au 21 septembre). Tous les 4 ans (années bissextiles un 6<sup>ème</sup> jour est ajouté « le jour de la Révolution » qui est considéré comme une fête nationale.

Les mois d'automne se terminent en « aire, les mois d'hiver en « ose », les mois de printemps en « al » et les mois d'été en « or ». Les jours sont nommés selon leur position dans la décade. C'est le dixième jour de la décade (décadi) qui correspond au dimanche, qui est le jour de repos.

En 1804, le calendrier républicain n'est plus de mise, Napoléon l'abolit par décret impérial du 9 septembre 1805. Le calendrier grégorien revient à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1806.

Dans le monde d'autres calendriers existent, selon les religions : islamique, hébreu, s'appuyant sur les phases lunaires ou solaires.

Selon les pays, les régions, les périodes nous pouvons constater ainsi la difficulté à dater nos documents. D'où l'intérêt à bien les déchiffrer avant de les enregistrer.

## **Fêtes religieuses.**

Certains documents sont datés à partir d'une fête religieuse, comme Pâques qui est une fête mobile, ou Noël qui a été fixé dès le IV<sup>ème</sup> siècle au 25 décembre. D'autres, d'après le nom d'un saint comme saint Martin, là encore problème, il peut être fêté plusieurs fois dans l'année. Certaines régions le célèbrent le jour de sa naissance, d'autres, le jour de son décès.

Erreurs de lecture ou de transcription sont très fréquentes. Nous avons souvent des difficultés à trouver les dates correspondants aux divers évènements de la vie de nos ancêtres pour enregistrer nos données. Lorsque nous sommes dans ce genre de situation, il existe des symboles utilisés par les généalogiste, (comme : ° naissance ; X mariage ; + décès ; ou pour date approximative : ca vers ).

### **Ascendants de Mireille BAYLE-DELETAGE Adhérente n° 101**

#### **Jusqu'à la 15e génération.**

##### **Génération 1**

1 - Mireille, Paulette, Jeanne BAYLE

##### **Génération 2**

2 - Georges Paul Emile (Paul) BAYLE 1925-1971

3 - Huguette PRÉVOST 1928

##### **Génération 3**

4 - Émile Louis (Gérard) BAYLE 1903-1980

5 - Marie Marguerite Léonie (Margot) VAREILLE 1896-1976

6 - Omer PRÉVOST 1883-1949

7 - Hélène, Jeanne LAVAL 1885-1977

##### **Génération 4**

8 - Pierre Dit Paul BAYLE 1873-1952

9 - Marie Dite "Lucie" BORDET 1882-1968

10 - Jean-Baptiste Dit Léon VAREILLE 1860-1932

11 - Marie DELAGE 1865-1946

12 - Philippe, Jacques PRÉVOST 1841-1894

13 - Marie RIGAUD 1848-

14 - Arnaud LAVAL 1849-1917

15 - Jeanne DILLON 1859-

##### **Génération 5**

16 - Pierre BAYLE 1839-1898

17 - Marie BOUTAL 1844-1924

18 - Jean BORDET ( BOURDEIX) 1837-1906

19 - Marie TAILLEDET 1842-1904

20 - Pierre VAREILLE 1834-

21 - Marguerite PAJOT 1839-

22 - Jacques DELAGE 1836-1871

23 - Eveline CRISTIN 1841-

24 - Pierre PRÉVOST 1808-

25 - Louise PANOU(X) 1805-1847

26 - François RIGAUD 1820-

- 27 - Catherine ROUSSEAU 1822-1903
- 28 - Arnaud (Jean) LAVAL 1808-1885
- 29 - Marie BOUTET 1812-1875
- 30 - Jean (Arnaud) DILLON 1813-
- 31 - Jeanne LAOUEUET 1827-

### **Génération 6**

- 32 - Barthélémy BAYLE 1808-1883
- 33 - Jeanne BAUVAIS 1811-1868
- 34 - Pierre BOUTAL 1805-1873
- 35 - Marie FOU(R)CAU(D) 1806-1867
- 36 - Pierre BORDET (BOURDET) ( BOURDEIX) 1802-1843
- 37 - Charlotte BRETEAU ( BRETOUX) 1802-
- 38 - Pierre TAILLEDET 1809-1859
- 39 - Magdelaine LAV(E)AU(D) 1807-1855
- 40 - Pierre VAREILLE 1803-
- 41 - Marie BAYARD 1800-
- 42 - François (Jean) PAJOT 1801-
- 43 - Marguerite BALLUET †1855
- 44 - François DELAGE 1810-1854
- 45 - Anne CHAUSSEPIED 1813-
- 46 - Louis CRISTIN 1795-1863
- 47 - Catherine MASSONNEAU 1804-
- 48 - Jean PRÉVOST 1765-
- 49 - Suzanne SIMON 1776-
- 50 - Jean PANOU(X) 1782-
- 51 - Louise BESNIER ( BEGNIER)
- 52 - Louis RIGAUD 1793-
- 53 - Marie CLEMENCEAU 1794-
- 54 - Pierre ROUSSEAU 1787-
- 55 - Catherine CHERBONNIER 1784-
- 56 - Jean LAVAL 1763-1845
- 57 - Marie DAUTET 1776-1857
- 58 - Gabriel BOUTET †1850
- 59 - Marie LAPEYRE †1854

### **Génération 7**

- 64 - Jean BAYLE 1766-1811
- 65 - Gabrielle LABORIE 1772-1837
- 66 - Pierre BAUVAIS
- 67 - Marie BERNARD
- 68 - Jean BOUTAL †1805
- 69 - Marie FAUCHEY
- 70 - Jean FOU(R)CAU(D) 1767-1819
- 71 - Léonarde DELORD ca 1768-
- 72 - Jean BOURDET 1769-1829
- 73 - Marie DOUSEINT ( DOUSSAIN) 1779-
- 74 - François BRETEAU 1769-1832
- 75 - Margaritte GENESTE 1769-1835
- 76 - Jean TAILLEDET 1776-
- 77 - Françoise LÉPRON
- 78 - Jean LAVEAU 1762-1838
- 79 - Catherine PELLERIN †1848
- 80 - Jean VAREILLE †1827

81 - Anne BEAUCHAUD  
82 - Pierre BAYARD 1756-  
83 - Viève PEYRONNET  
84 - Jean PAJOT 1766-1836  
85 - Marie ALLARI 1769-  
86 - Jean BALLUET  
87 - Marie LÉGER  
88 - Francois DELAGE ca 1781-1820  
89 - Marie CAILTEAU CAILLETEAU CAILLEAU 1780-  
90 - Louis CHAUSSEPIED 1777-1833  
91 - Jeanne PINTAUD ( PEINTEAUD) †1846  
92 - Louis CRISTIN 1762-1833  
93 - Margueritte MARTIN 1767-1854  
94 - Pierre MASSONNEAU 1779-1804  
95 - Catherine BRUNET 1775-  
96 - Jean (Louis) PRÉVOST 1739-  
97 - Louise ROULLÈS (ROUILLÉ) †  
98 - Louis SIMON 1735-1800  
99 - Françoise GIRAULT ca 1745-  
104 - Jean RIGAUD 1762-1819  
105 - (Jeanne) Marie ROUSSAUD (ROUSSEAU) 1755-1831  
106 - Jean CLEMENCEAU 1759-1844  
107 - Jeanne SORTON 1758-1841  
108 - Pierre ROUSSEAU 1753-  
109 - Marie BATARD 1766-  
110 - Pierre CHERBONNIER 1757-  
111 - Therese PERTHUIS 1761-  
112 - Jean LAVAL ca 1718-1799  
113 - Marie DURAN  
114 - Pierre DAUTET †/1799  
115 - x VILLARS  
116 - Jean BOUTET  
117 - Vincente FOUCAULT †1796  
118 - Louis LAPAYRE  
119 - Jeanne ROCHÉ

### **Génération 8**

130 - Huguet LABORIE †1813  
131 - Anne DUBREUIL †1784  
140 - Pierre FOU(R)CAU(D)  
141 - Marguerite CHASSA(I)GNE  
142 - Bertrand DELORD  
143 - Marie BORIEL  
148 - Jean BRETEAU 1736-1788  
149 - Anne BOISSEAU 1735-1798  
150 - Sicaire GENESTE 1729-1777  
151 - Marie MARTY (MARTIN) ca 1730-1780  
160 - Pierre (Martial) VAREILLE †1782  
161 - Louise DELASSALE  
164 - Jacques BAYARD  
165 - Marie ANCELIN  
166 - Pierre PEYRONNET  
167 - Roze PIERRE

168 - Jean (Christophe) PAJOT  
 169 - Marie BOUFENIE  
 170 - Pierre HALARI  
 171 - Jeanne HALARI  
 174 - x LÉGER  
 175 - ? ?  
 176 - Pierre DELAGE 1759-1837  
 177 - Marthe MARTAGUET 1754-1837  
 178 - François CAILLETEAU  
 179 - Jeanne MATARD  
 184 - Jean CRISTIN 1727-1777  
 185 - Catherine BONNARME 1733-1796  
 186 - François MARTIN 1747-1825  
 187 - Marie Jeanne BOEUF 1733-1809  
 188 - Jean Baptiste MASSONNEAU 1751-  
 189 - Marie ( Marguerite) COMTE 1744-1786  
 190 - Pierre BRUNET 1751-1793  
 191 - Magdeleine BRUNET 1748-1827  
 192 - Jean PRÉVOS(T) 1706-  
 193 - Marie MARTEAU 1708-  
 194 - Jacques ROULLÈS (ROUILLÉ)  
 195 - Louise PAIRAUD (PAYRAULT)  
 196 - Jean SIMON 1702-1788  
 197 - Jeanne THIBAUDEAU ca 1701-1785  
 208 - Pierre RIGAUD (RIGAULT)  
 209 - Marie (Jeanne) BAUDOIN 1739-  
 210 - Georges ROUSSAUD (ROUSSEAU)  
 211 - Marie Madeleine PINEAU (PINAUD) 1723-  
 212 - Pierre CLEMENSAUT 1731-  
 213 - Jeanne PERAUD  
 214 - Pierre SORTON ca 1717-1784  
 215 - Jeanne BROUSSARD 1727-1787  
 216 - Louis ROUSSEAU 1701-1781  
 217 - Jeanne RAIMON 1717-1791  
 218 - Francois BATARD 1742-  
 219 - Jeanne DROUHINEAU 1733-  
 220 - Jean CHERBONNIER 1713-  
 221 - Marie POIRIER 1730-  
 222 - Pierre PERTHUIS  
 223 - Catherine SOURISSEAU  
 224 - Arnaud LAVAL 1682-1767  
 225 - Marcelle (Martiale) CALANDRAUT  
 226 - Jean DURAN  
 227 - Marguerite ROUX  
**Génération 9**  
 296 - François BRETEAU 1712-  
 297 - Jeanne BÉCHADE 1705-  
 298 - Michel BOISSEAU 1705-1772  
 299 - Isabeau DESGOUTES  
 300 - Sicaire DE LA GENESTE ca 1690-1748  
 301 - Marie JOANNEAU (JOUANNEAU) JOUHANEAU 1698-1733  
 302 - Barthélémy MARTY (MARTIN) DIT GRATEAU

303 - Jeanne MONTET  
320 - Jean VAREILLE  
321 - Marguerite BOISSEAU  
322 - x DELASSALE  
323 - Catherine ?  
352 - Jean DELAGE 1713-1763  
353 - Marguerite PETIT †1783  
354 - Jean MARTAGUET 1716-1780  
355 - Marguerite Anne PICOT †1789  
356 - Jean CAILLETEAU  
357 - Marie JOUBERT  
358 - Jean MATARD  
359 - Madeleine BROSSARD  
368 - Jean CRISTIN †1783  
369 - Marianne GUIONNET (GUYONNET) 1708-1783  
370 - Philippe BONNARME 1681-1754  
371 - Catherine BEGEON †1771  
372 - Michel MARTIN  
373 - Marguerite FALLELOUR 1709-1774  
374 - Louis BOEUF 1700-1770  
375 - Jeanne GIRAUDEAU †1782  
376 - Jacques MASSONNEAU  
377 - Marie (Jeanne) BERNARD †1777  
378 - Pierre LE COMTE  
379 - Marie DUBREUIL 1721-1784  
380 - Jean BRUNET 1728-1805  
381 - Marie ABELIN 1728-  
382 - François BRUNET 1701-1779  
383 - Magdeleine LANDRY †1788  
384 - Joseph PRÉOVOST 1673-  
385 - Louise CHEBROU 1674-  
386 - Jean MARTHEAU  
387 - Gabrielle ROUVREAU  
388 - Etienne ROULLÈS (ROUILLÉ)  
389 - Marie DUPONT  
390 - Pierre PAYRAULT  
391 - Louise SABOURIN  
392 - René Pierre SIMON †1710  
393 - Louise DE SAINT-MARTIN 1675-  
394 - Jean THIBAUDEAU ca 1665-1710  
395 - Jacqueline DELAUMÔNE 1670-1710  
416 - Jean RIGAUD (RIGAULT)  
417 - Jeanne CHANTAYOU  
418 - Louis BAUDOUIN ca 1706-1763  
419 - Louise JEOFFROY ca 1708-1740  
420 - Jean ROUSSAUD (ROUSSEAU)  
421 - Sainte SIXTEAU  
422 - Nicolas PINEAU (PINAUD)  
423 - Jeanne PINSARD  
424 - Michel CLEMENSAUT  
425 - Magdeleine MOUCHER  
428 - Pierre SORTON

429 - Marthe FAY  
430 - Jean BROUSSARD  
431 - Françoise FLEURY  
432 - Jean ROUSSEAU  
433 - Marie VOISIN  
434 - Louis RESMOND (RAIMON) 1685-1724  
435 - Louise BOUIN 1677-1757  
436 - François BA(S)TARD 1706-1786  
437 - Marie FOUCHÉ 1714-1767  
438 - Jean DROUHINEAU 1697-1772  
439 - Michelle GAUVIN 1705-1739  
440 - Jean CHERBONNIER  
441 - Marie TEXIER 1679-  
442 - François POIRIER ca 1700-1749  
443 - Simone RECHIN (RICHERIN)  
448 - Jean LAVAL  
449 - Bertrande VIGNON (BIGNON)

### **Génération 10**

592 - Antoine (Tony) BRETEAU  
593 - Peyronne SIMOUNET  
594 - Martin Dit Marty BÉCHADE  
595 - Françoise NADAU  
596 - Jean BOISSEAU  
597 - Marie VALESE (VALEZE)  
600 - Pierre DE LA GENESTE  
601 - Peyronne MARGERIDOU  
602 - Jean JOANNEAU ( JOUANNEAU) JOUHANEAU 1634-1741  
603 - Thonie VIGNEYRIE 1657-1698  
708 - Jean MARTAGUET †/1750  
709 - Françoise DENIS †/1750  
710 - Marc PICOT †/1750  
711 - Marie ESMERIT †1750/  
736 - Louis CRISTIN 1671-1726  
737 - Marie BONARME  
738 - Jean GUIONNET 1669-1709  
739 - Marie LALLEMANT 1682-1711  
740 - Philippe BONNARME 1660-1715  
741 - Marguerite ROUGON †1716  
744 - Pierre MARTIN  
745 - Marie MERVEILLEUX  
746 - Pierre FALLELOUR  
747 - Marie GRAVOUIL  
748 - Jean BOEUF (LE BEUF) ca 1672-ca 1732  
749 - Madelaine BORDE †1725  
752 - Pierre MASSONNEAU  
753 - Jeane HABELIN  
754 - Louis BERNARD  
755 - Jeanne GATINEAU  
758 - Jean DUBREUIL †1730  
759 - Marie REVEILLAUD 1695-1748  
760 - Jean BRUNET  
761 - Marguerite DUGAST 1704-

762 - Michel ABELIN 1692-1737  
763 - Marie BABIN 1707-1745  
764 - François BRUNET †1747  
765 - Anthoinette PELUCHON †1732  
766 - François LANDRY †1738  
767 - Marie BELIN  
768 - Alexis PRÉ(O)VOST †1720  
769 - Françoise PICARD †1699  
770 - François CHEBROU  
771 - Marguerite BRUNET 1644-  
780 - Charles PAIRAULT  
781 - Jeanne NOCQUET  
782 - Louis SABOURIN  
783 - Marie FERRON  
786 - Jacques DE SAINT-MARTIN ca 1635-  
787 - Marie BOUYER (BOUHIER) ca 1635-  
788 - Daniel THIBAudeau 1638-1711  
789 - Jeanne GUERRY 1636-  
790 - Jean DELAUMÔNE 1640-  
791 - Mathurine ALBERT 1645-  
836 - Jean BAUDOUIN  
837 - Jeanne GUILLOT  
838 - Jean JEOFFROY (GEOFFROY) 1680-  
839 - Marie LECOURT 1684-  
860 - Jean BROUSSARD  
861 - Elisabeth MARTINEAU 1656-1728  
862 - Jean FLEURY  
863 - Françoise CHARDON  
868 - Pierre RAYMOND 1644-1721  
869 - Jeanne CHAUVEAU 1655-1721  
870 - Michel BOUIN (BOIN) †1710  
871 - Antoinette MURZEAU 1644-1694  
872 - François BA(S)TARD 1678-1717  
873 - Jeanne PERTHUIS 1678-1738  
874 - Jean FOUCHÉ(R) 1682-1767  
875 - Marie OLLIVEAU ca 1687-1758  
876 - Jacques DROUHINEAU 1659-1724  
877 - Gabrielle FOUCHER  
878 - Jacques GAUVIN †/1710  
879 - Elaine MICHEAU ca 1658-ca 1734  
880 - François CHERBONNIER  
881 - Marie MAUNAIS  
882 - Jacques TEXIER  
883 - Marguerite FRESNEAU  
884 - Anthoine POIRIER /1685-/1715  
885 - Marie ROBERT /1685-  
886 - Louis RECHIN (RICHERIN) /1686-/1726  
887 - Marie COYTI (COISTY) /1691-/1726

### **Génération 11**

1 188 - Marc Dit Marcou BÉCHADE †1702  
1 189 - Judith FAURE †1682  
1 190 - Arnaud NADAU (D)



1 191 - Marguerite DELAVILLE  
 1 204 - Pierre JOYNEAUD (JOANNEAU JOUANNEAU JOUHANEAU)  
 1 205 - Marion VILLOTGE  
 1 206 - Pierre VIGNEYRIE-VINIAIRIE  
 1 207 - Barthomine JOUGAY -JOUYGAY  
 1 472 - Pierre CRISTIN  
 1 473 - Marie MENARD  
 1 478 - Louis LALLEMANT †1711  
 1 479 - Marie CATUCHEAU  
 1 480 - Philippe BONNARME  
 1 481 - Marguerite LALLEMAND  
 1 504 - Jean MASSONNEAU  
 1 505 - Jeanne ARRAMY  
 1 506 - Pierre HABELIN  
 1 507 - Jeanne MORISSET  
 1 516 - Jean DUBREUIL  
 1 517 - Marie MOUNIER  
 1 518 - Pierre REVEILAUD  
 1 519 - Renée DOUBLET 1669-1755  
 1 520 - Pierre BRUNET  
 1 521 - Marie LANDRY  
 1 522 - Jean DUGAST 1672-  
 1 523 - Marguerite GESTREAU 1671-  
 1 524 - Michel ABELIN  
 1 525 - Marguerite BRISSONNEAU 1666-1711  
 1 526 - Jacques BABIN 1674-  
 1 527 - Marye BOUYER †1732  
 1 528 - François BRUNET †1704  
 1 529 - ? ?  
 1 530 - Pierre PELUCHON  
 1 531 - Catherine GOUGEAU  
 1 536 - Mathurin PRÉOVOST  
 1 537 - Marthe NICOLLAS  
 1 542 - Jean BRUNET  
 1 543 - Huguette BOINEAU (BOUHINOT) ca 1605-1677  
 1 560 - Louis PAIRAULT ca 1606-  
 1 561 - Marie MAGNERON 1602-  
 1 562 - Daniel NOCQUET 1601-  
 1 563 - ? ?  
 1 564 - Mathurin SABOURIN 1605-/1654  
 1 565 - Jaël MORILLON 1605-  
 1 574 - Jean BOUYER (BOUHIER) ca 1610-1660/  
 1 575 - Louise ROY ca 1610-/1660  
 1 576 - Dénommé THIBAUDEAU 1610-  
 1 577 - ? ?  
 1 580 - Louis DELAUMOSNE †/1670  
 1 581 - Marthe BRANGER †1684/  
 1 674 - François GUILLOT  
 1 675 - ? ?  
 1 676 - Pierre JEOFFROY (GEOFFROY) 1645-  
 1 677 - Jeanne FROGIER ca 1649-1684  
 1 678 - André LECOURT ca 1660-

1 679 - Michelle ROULET †1716/  
 1 744 - François BA(S)TARD 1644-1717  
 1 745 - Anne GALLAIS 1640-1709  
 1 746 - Jean PERTHUIS ca 1648-/1678  
 1 747 - Jeanne MICHEAU ca 1653-1693  
 1 748 - Mathurin FOUCHÉ(R) †1707  
 1 749 - Berthommée DROUHINEAU ca 1664-1729  
 1 750 - ( H )Elie OLLIVEAU 1657-1711  
 1 751 - Marie BUTRÉ 1666-1686  
 1 752 - Jacques DROUHINEAU ca 1631-1707  
 1 753 - Michelle DANIAUD 1638-1708  
 1 758 - Izaacq MICHEAU ca 1628-1704  
 1 759 - Jeanne GAZEAU †1698/  
 1 760 - Pascault CHERBONNIER  
 1 761 - Simone MIRANDE  
 1 762 - Pierre MAUNAIS  
 1 763 - Marguerite SAGE  
 1 772 - Jean RECHIN (RICHERIN) /1626-/1706  
 1 773 - Anne RATAUD (RATEAU)

### **Génération 12**

2 408 - Jarry JOYNEAUD (JOANNEAU JOUANNEAU JOUHANEAU)  
 2 409 - Annethe PINGAUD  
 2 412 - Jean VIGNEYRIE-VINIAIRIE ca 1598-1678  
 2 413 - ? ?  
 2 414 - Marsaut-Martial JOUGAY JOUYGAY  
 2 415 - Barthomine NADAUD  
 3 008 - x MASSONNEAU  
 3 009 - ? ?  
 3 038 - Jean DOUBLET 1630-  
 3 039 - Marguerite JACQUES  
 3 042 - N LANDRY  
 3 043 - ? ?  
 3 044 - Jean DUGAST 1641-1711  
 3 045 - Jeanne CHAPERON  
 3 046 - Louis GESTREAU  
 3 047 - Marguerite GIRARD  
 3 050 - Jehan BRISSONNEAU  
 3 051 - Marguerite CHEVALLIER  
 3 052 - Pierre BABIN †1687  
 3 053 - Louise CHASTELIER  
 3 054 - André BOUYER  
 3 055 - Marie BRISSONNEAU  
 3 084 - François BRUNET (DE LA TRANCHEE)  
 3 085 - Jeanne GUION  
 3 086 - Hilaire BOINEAU (BOUHINOT)  
 3 087 - Marie VIAULT  
 3 120 - Pierre PAIRAULT ca 1580-  
 3 121 - Françoise POUVREAU 1584-  
 3 122 - Abraham MAGNERON ca 1570-/1641  
 3 123 - Andrée BARBAULT ca 1575-  
 3 124 - Jehan NOCQUET ca 1535-1602  
 3 125 - Jeanne INGRAND †ca 1614

3 128 - Pierre SABOURIN ca 1580-ca 1641  
 3 129 - Jeanne BRUNARD  
 3 130 - Sébastien MORILLON †  
 3 131 - Anne COLLET 1573-1661  
 3 152 - Jean THIBAudeau ca 1575-  
 3 153 - Ursule BORIET  
 3 354 - Jean FROGIER  
 3 355 - Renée GERRUIE  
 3 358 - Georges ROULET  
 3 359 - Jeanne Michelle FILLON  
 3 488 - André BA(S)TARD  
 3 489 - Jeanne DROUHET  
 3 490 - Antoine GALLAIS  
 3 491 - Jeanne JACQUET  
 3 492 - Jean PERTHUIS ca 1614-ca 1686  
 3 493 - Judith PERDRIAT ca 1615-1697  
 3 494 => 1 758  
 3 495 => 1 759  
 3 496 - Jean FOUCHÉ(R)  
 3 497 - Françoise MANUSSET  
 3 498 => 1 752  
 3 499 => 1 753  
 3 500 - Jean OLLIVEAU 1631-1670  
 3 501 - Louise ARCHAMBAUD 1631-  
 3 506 - Gilles DANIAUD /1618-  
 3 507 - ? ?  
 3 516 - Jean MICHEAU /1594-/1676  
 3 517 - Jeanne BABELON ca 1590-1676

### **Génération 13**

4 818 - XXX PINGAUD  
 4 819 - ? ?  
 6 076 - Jean DOUBLET  
 6 077 - Isabeau PRIEUR  
 6 088 - Noël DUGAST †1692  
 6 089 - Louise TRINEAU  
 6 108 - Jean BOUYER †1686  
 6 109 - Jeanne DAVIAUD  
 6 110 - Martin BRISSONNEAU  
 6 111 - Marie BASSOUIN  
 6 240 - Jean PAIRAULT ca 1550-  
 6 241 - Françoise SIMMONNET ca 1550-  
 6 242 - Jehan POUVREAU ca 1550-  
 6 243 - Damienne SABOURIN ca 1550-1584/  
 6 244 - Jacques MAGNERON ca 1540-/1597  
 6 245 - Catherine BOUYNOT (BOINOT) ca 1550-/1615  
 6 246 - Jean BARBAULT ca 1550-1600/  
 6 247 - Jeanne GUYONNET ca 1550-/1597  
 6 248 - Bastien NOCQUET 1500-  
 6 249 - Catherine TURQUAND 1510-  
 6 250 - Thomas INGRAND ca 1543-/1587  
 6 251 - Guillaumette FOU(S)CHIER 1548-/1587  
 6 260 - Arthus MORILLON 1545-1604

- 6 261 - Jeanne PICARD
- 6 262 - Jehan COLLET ca 1550-
- 6 263 - Louise MORILLON ca 1560-
- 7 000 - Olivier (Pierre) OLLIVEAU
- 7 001 - Olympe DESLANDES
- 7 032 - x MICHEAU /1574-
- 7 033 - ? ?

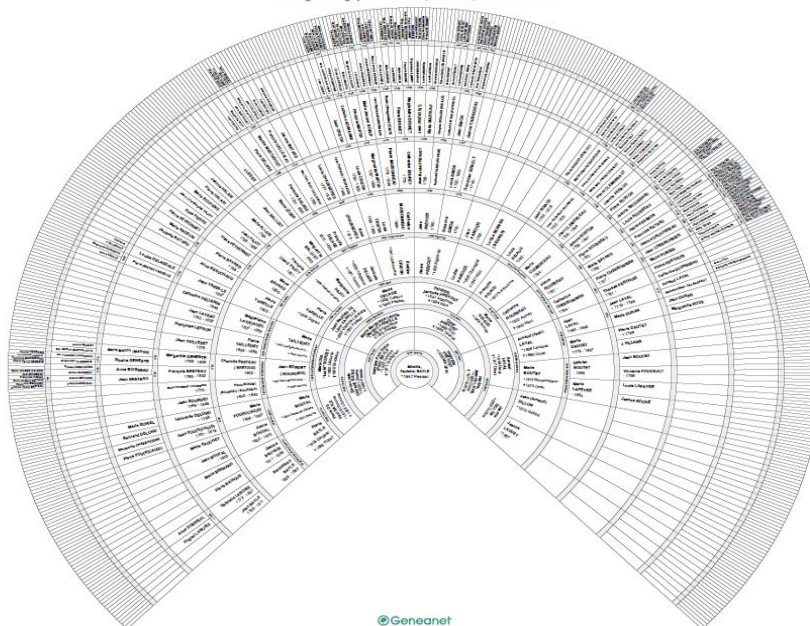
**Génération 14**

- 12 486 - Mathurin SABOURIN
- 12 487 - Jeanne TUFFEAU
- 12 490 - Pierre BOUYNOT (BOINOT) /1534-/1590
- 12 491 - Marguerite BRISSON ca 1535-/1605
- 12 494 - Martin GUYONNET
- 12 495 - Mathurine MARTIN
- 12 500 - Thomas INGRAND 1510-1579
- 12 501 - Marie PAPOT 1510-
- 12 502 - Micheau FOU(S)CHIER 1520-1603
- 12 503 - Perrette MORIN ca 1525-1586
- 12 520 - Bastien MORILLON ca 1520-1604
- 12 521 - Catherine TURQUAND ca 1520-
- 12 526 - Sébastien MORILLON †/1604
- 12 527 - Catherine INGRAND

**Génération 15**

- 24 980 - Pierre BOUYNOT 1509-
- 24 981 - Marie BRISSON †1597/
- 25 004 - Philippon FOU(S)CHIER 1480-1522/
- 25 005 - Pasquette MORIN ca 1490-
- 25 006 - Paschal MORIN ca 1490-1571
- 25 007 - Marie PAILLAUD ca 1495-
- 25 040 - François MORILLON
- 25 041 - ? ?
- 25 052 - Arthus MORILLON ca 1490-

Arbre généalogique de Mireille, Paulette, Jeanne BAYLE



## FORUMS - RENCONTRES



Comme chaque année nous avons participé à des manifestations comme les forums des associations de Cestas et de Canéjan.

C'est sous un beau soleil que le 3 septembre, le bourg de Cestas était animé d'une grande effervescence. Fête foraine, bourse aux jouets, marché dominical et forum des associations tant sportives que culturelles se sont retrouvés dans le bourg de Cestas. Sous chapiteaux en face de l'Hôtel de Ville pour les associations culturelles et dans la Halle du Centre Culturel pour les sports nous avons accueilli les visiteurs venant se renseigner sur des activités susceptibles de les aider à pratiquer leur hobby.

Ainsi, chaque année, ce sont des centaines de cestadais de tous âges qui viennent rejoindre ces groupes de passionnés .



Le 9 septembre, c'est Canéjan qui nous recevait pour son forum des associations. Le temps ne nous a pas permis d'accueillir les visiteurs en extérieur comme l'an passé. C'est dans la salle du Spot de La House que nous étions rassemblés. Entre autres animations, arts martiaux, chorale, musique ont animé la journée par des démonstrations.



Lors de notre journée portes ouvertes, c'est une cinquantaine de personnes qui est venue nous rendre visite et se renseigner sur le fonctionnement de notre association. Certains ont décidé de nous rejoindre afin de bénéficier de notre aide et de nos conseils pour avancer dans leurs recherches.

## Premier Forum de l'Amicale GENE24

Dimanche 1<sup>er</sup> octobre, nous avons eu le plaisir d'assister au premier forum de l'Amicale Génée24. Un petit groupe de passionnés habitants, originaires ou ayant de lointains aïeux en Dordogne pratique depuis quelques années l'entre-aide sur Internet. Afin de faire connaître leurs activités, ils ont décidé de faire un forum.

Ils nous ont aimablement convié à partager cette journée où nous avons rencontré des écrivains périgourdins, ainsi que des associations généalogiques comme Perigen, Fil d'Ariane, Corrèze et Passion Généalogie, Smac24, ARH Pesqueyroux et les locaux : UTL et Bergerac Accueille.

Ambiance sympathique tout au long de cette journée qui s'est terminée par le verre de l'amitié que nous avons partagé après avoir eu le résultat du concours photos qui avait été lancé, comme l'an dernier, au début de l'été sur la page Face-Book de l'Amicale.



## Présentation découverte de la généalogie à Chantebois



En 2015 nous avons proposé aux cestadais de venir découvrir ce qu'est la généalogie. C'est dans la salle de Chantebois que nous avons été aimablement reçus par Monsieur Didier Aubry et Sylvie animatrice. Les habitants du quartier avaient été ravis. Nous avons donc décidé de renouveler l'expérience.

Le 25 novembre, nous avons été accueillis par Sylvie. Une dizaine de personnes est venue découvrir notre passion. Tout le monde avait commencé des recherches mais se posait des questions. Comment obtenir des actes ? Où les chercher ? Recherches à l'étranger ? Quel logiciel utiliser ? Archives en ligne ? Nous avons essayé de répondre à toutes ces questions, montré où et comment faire des recherches en ligne. Chacun est reparti avec beaucoup d'espoir. Plusieurs personnes doivent venir nous rendre visite lors de nos prochains ateliers. Nous remercions Monsieur Aubry de nous avoir permis de nous faire connaître.

Mireille DELETAGE

## *Prochaines sorties et manifestations*

- Le 13 janvier présentation de Généanet à Castillon-la-Bataille.

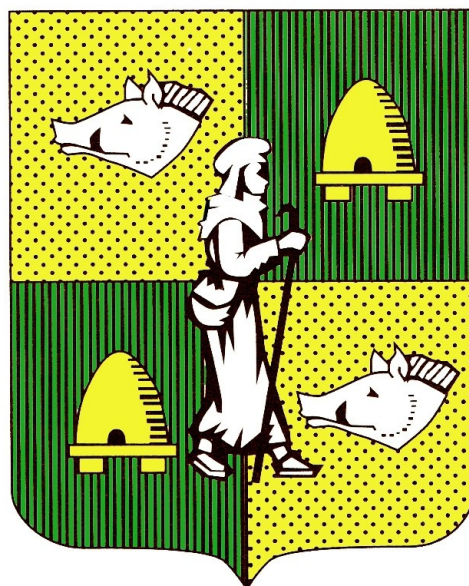
- La sortie au Moulleau et au Pyla que nous avons programmée pour l'automne est reportée au 5 mai. Nous visiterons également le Camp du Courneau ( Nécropole sénégalaise 14/18). Un petit aperçu de ce que nous pourrons voir lors de cette journée où nous aurons le plaisir d'être accompagnés par Aimé Nouailhas.



Les 29 et 30 septembre **GenCo 2018 à Brive-la-Gaillarde**

**L'Association Généalogique de la Charente** organisera le forum régional de **l'UGPCV 2018**. Cette manifestation se tiendra le week-end des 6 et 7 octobre à la salle polyvalente de Gensac la Pallue.

# *Cercle Généalogique Cestadais*



**33610 CESTAS**